



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 26 octobre 2017

## Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

### Les mesures de limitation de l'usage de l'eau sont prolongées jusqu'à fin novembre

Les pluies de ces dernières semaines n'ont pas permis de retrouver des débits satisfaisants. Les précipitations annoncées pour les jours à venir, ainsi que la baisse des températures, ne suffiront sans doute pas à retrouver des débits corrects.

Le préfet de Tarn-et-Garonne a pris le 26 octobre 2017 un arrêté de limitation des prélèvements.

Cet arrêté prend effet le **samedi 28 octobre 2017 à partir de 8 h 00 du matin**. Il a pour objet :

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **3,5 jours par semaine** sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
  - ✓ 12 – La Baye
  - ✓ 13 – La Seye
  - ✓ 14 – La Bonnette
  - ✓ 15 – La Lère non réalimentée
  - ✓ 19 – Les petits affluents de l'Aveyron
  - ✓ 25 – Le Lemboulas aval
  - ✓ 27 – Les petits affluents du Tarn
  - ✓ 41 – La Sère
  - ✓ 44 – La Barguelonne aval
  - ✓ 47 – Les petits affluents de Garonne
  
- ◆ l'**interdiction totale** des prélèvements d'eau sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
  - ✓ 23 – Le Tescou non réalimenté
  - ✓ 24 – Le Lemboulas amont (y compris le Petit Lembous)
  - ✓ 26 – La Lupte-Lembous
  - ✓ 42 – Le Lambon
  - ✓ 43 – La Barguelonne amont
  - ✓ 45 – La Petite Barguelonne et le Lendou
  - ✓ 46 – La Séoune
  - ✓ 51 – La Tancanne (Boudouyssou)
  - ✓ 62 – Les affluents de l'Arrats
  - ✓ 64 – Les affluents de la Gimone

Vous pouvez consulter cet arrêté dans les mairies concernées et sur le portail Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr> – rubrique : Publications - Arrêtés préfectoraux

Contact : Direction départementale des territoires : 05 63 22 25 02

### Contact presse :

Service départemental de communication interministérielle – Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47  
Mél : [pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr)